

TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TABEL IV

MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION				Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				
	Traitement.	Frais de représentation.	Frais de logement.	TOTAL	
REPORT. . . fr.	288,000	668,000			
k) Grèce	35,000	30,000			
l) Italie	40,000	81,000			
m) Japon	35,000	35,000			
n) Grand-Duché de Luxembourg .	26,000	25,000			
o) Mexique	26,000	35,000	540,000		
p) Pays-Bas	26,000	40,000			
q) Perse	26,000	25,000			
r) Pologne	30,000	35,000			4,130,116 »
s) Portugal	30,000	30,000			
t) Roumanie	40,000	30,000			
u) Russie.	»	»			
v) Saint-Siège	35,000	45,000			
w) Serbie	30,000	30,000			
x) Suède.	35,000	30,000			
y) Suisse.	26,000	25,000			
z) Tchéco-Slovaquie	40,000	35,000			
a') Turquie	»	»			
Traitements des conseillers et secré- taires	734,000	68,000	369,000		
Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. In- démontés temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assu- mées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une si- tuation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	125,000	»			
	1,627,000	1,267,000	909,000	3,803,000	
Frais d'installation des agents diplomatiques				252,116	
Indemnités d'intérim aux chargés d'affaires				75,000	
				4,130,116	

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.				Artikelen.
	Jaarwedden.	Voorstel- lingskosten.	Kosten van huisvesting.	TOTAAL	
4,130,116 »	OVERDRACHT. fr.	288,000	668,000		
	k) Griekenland	35,000	30,000	540,000	
	l) Italië	40,000	81,000		
	m) Japan	35,000	35,000		
	n) Groothertogdom Luxemburg	26,000	25,000		
	o) Mexico	26,000	35,000		
	p) Nederland	26,000	40,000		
	q) Perzië	26,000	25,000		
	r) Poolsch-Gouvernement	30,000	35,000		
	s) Portugal	30,000	30,000		
	t) Rumenië	40,000	30,000		
	u) Rusland	»	»		
	v) Heilige-Stoel	35,000	45,000		
	w) Servië	30,000	30,000		
	x) Zweden	35,000	30,000		
	y) Zwitserland	26,000	25,000		
	z) Tcheco-Slovaksche Republiek	40,000	35,000		
	a') Turkije	»	»		
	Jaarwedden der gezantschapsraads- heeren en secretarissen	734,000	68,000	369,000	
	Voorkomende opslag aan in het jaar bevorderde ambtenaren. Tijde- lijke toelagen aan diplomatieke- ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedra- gen, of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toestand in het land hunner resi- dentie opgelegd	123,000	»		
		1,627,000	1,267,000	909,000	3,803,000
	Kosten van aanstelling der diplomatieke agenten.				252,116
Vergoeding voor tijdelijke plaatsbekleding aan de zaakgelastigden.				75,000	
				4,130,116	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III. CONSULATS.		
8	Traitements des agents consulaires; indemnités locales, frais de représentation, frais d'installation, frais de logement et indemnités de gérance aux agents rétribués et à quelques agents non rétribués	4,148,000 »
CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	600,000 »
40	Frais de déplacement des agents du service extérieur en mission économique dans leur juridiction	300,000 »
CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
41	Traitements, frais de logement et indemnités des chanceliers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	560,000 »
42	Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur compte. Equipement et gratification des khavass; imprévus	460,000 »
13	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'Administration centrale; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels	375,000 »
14	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	50,000 »
15	Frais de chancellerie, loyers, mobiliers, chauffage, éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents.	500,000 »
16	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	60,000 »
17	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement). (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.)	264,290 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III. CONSULATEN.	
4,148,000 »	Jaarwedden der consulaire agenten; plaatselijke vergoedingen, kosten van vertoon, inrichtingskosten, kosten van huisvesting en vergoedingen voor zaakvoering aan de bezoldigde en eenige onbezoldigde agenten.	8
	HOOFDSTUK IV. REISKOSTEN.	
900,000 »	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen.	9
	Verplaatsingskosten der agenten van den buitendienst in economische zending binnen hun ambtsgebied.	10
	HOOFDSTUK V. VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.	
	Jaarwedden, kosten van huisvesting en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen.	11
	Jaarwedden en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten. Bezoldigingskosten van dragomans en tolken terugbetaald op rekening. Uitrusting en belooning der Kavass, onvoorziene onkosten.	12
	Kosten van briefwisseling van het hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; bureelbenodigheden geleverd door het middenbeheer; onderhoud en meubilering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatieke en consulaire agenten; verschillende uitgaven betreffende de huizingen; buitengewone en toevallige kosten.	13
2,269,290 »	Voorloopige hulpgelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht.	14
	Kanselarijcosten, huishuur, meubelen, verwarming, verlichting, onderhoudskosten, bureelbenodigheden aangekocht door de agenten.	15
	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel.	16
	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betreffende het saldo van premien met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren). (Inbegrepen eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.)	17

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
18	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au budget	250,000 »
19	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	8,000 »
20	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1914, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	700 »
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
21	Frais divers et encouragements au commerce; bourses de voyage; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire des informations commerciales</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	200,000 »
22	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	76,000 »
23	Service de l'émigration	55,000 »
24	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,516 »
25	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500 »
26	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI. BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.	
258,700 »	Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenis, enz. — Onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de begrooting.	18
	Aandeel van België, voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureau van het Bestendig Hof van arbitrage.	19
	Aandeel van België, voor het jaar 1914, in de kosten van het Bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel.	20
	HOOFDSTUK VII. KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.	
	Verschillende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; reisbeurzen; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling der handelsinlichtingen</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben.	21
	Officieel kantoor voor handelsinlichtingen en voortdurende tentoonstelling van Laeken: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekery.	22
352,016 »	Dienst der landverhuizing.	23
	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven.	24
	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureau en van de Internationale Commissie voor de suiker.	25
	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut.	26

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
27	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>) . . .	4,000 »
28	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	8,500 »
29	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent (<i>pour mémoire</i>)	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
30	Achat de décorations d'ordre de chevalerie	175,000 »
31	Service temporaire des passeports : -	
	a) Service de Bruxelles. fr. 100,000 »	
	b) Service de province 60,000 »	230,000 »
	c) Service de l'étranger. 70,000 »	
	TOTAL DU TABLEAU IV (Ministère des Affaires Étrangères) . . . fr.	

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
12,500 »	HOOFDSTUK VIII. PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN. Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>) Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of oubenoemde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten. Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben (<i>voor herinnering</i>).	27. 28 29
14,719,072 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
405,000 »	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK IX. VERSCHIEDENE DIENSTEN. Aankoop van eereetekens voor ridderorden Tijdelijke dienst der paspoorten : a) Dienst van Brussel fr. 100,000 » b) Dienst van de provincies 60,000 » c) Dienst van het buitenland 70,000 »	30 31
15,124,072 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Ministerie van Buitenlandsche Zaken).	

42

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a.	Traitement du Ministre	fr. 21,000 »
	b.	Frais de représentation	9,000 »
<i>Personnel des bureaux ; traitements et indemnités tenant lieu de traitements ; secours ; indemnités de résidence :</i>			
GRADES.			MONTANT de la DÉPENSE.
2	»	Personnel fixe et personnel temporaire	fr. 1,735,950 »
	»	Salaire des gens de peine temporaires	20,000 »
	»	Indemnités de résidence	125,000 »
	»	Secours	15,000 »
	»	Fonds destinés aux nécessités imprévues	70,000 »
TOTAL.			fr. 1,965,950 »
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires	
<i>Matériel :</i>			
4	a.	Chauffage et éclairage	fr. 66,500 »
	b.	Entretien des locaux, téléphone, eaux de la ville, achat et entretien de meubles	61,000 »
	c.	Bibliothèque; journaux; impressions; collections du Bureau de législation étrangère	70,000 »
4	d.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'Administration centrale et le Bureau officiel des renseignements commerciaux et annexes à Laeken; menus frais, etc.	120,000 »
	e.	Service des automobiles	50,000 »
5	»	Fonds secrets	
6	»	Achat de décorations d'ordres de chevalerie	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,965,950	1,045,000	920,950	»	<p>ART. 2. — Cette augmentation résulte, en ordre principal, du relèvement du barème des traitements et de la régularisation de la situation d'agents temporaires. Elle est compensée en partie par la suppression des indemnités de vie chère qui représentaient une dépense mensuelle de 56,000 francs environ.</p> <p>Les prévisions actuelles ont été établies en tenant compte de l'extension qu'il est indispensable de donner aux divers services du Département pour le mettre à même d'accomplir la tâche qui lui incombe.</p>
133,000	»	133,000	»	<p>ART. 3 (nouveau). — Les dépenses de l'espèce étaient imputées sur le montant de l'article 2 de 1919.</p>
367,500	250,000	117,500	»	<p>ART. 4. — Le renchérissement du prix des fournitures et l'extension des services (notamment de la dactylographie) appellent une majoration sensible du crédit prévu pour 1919. Il est à noter également que, par suite de la fusion du Bureau documentaire avec la Direction générale des archives et de la Bibliothèque, une somme de 25,500 francs, comprise dans le crédit affecté l'an dernier au service du Bureau documentaire pour achats de livres, abonnements, impressions, etc., a été reportée à l'article 5, l'article 52 du budget de 1919 étant supprimé.</p> <p>Les nombreux déplacements et transports à effectuer d'urgence ont fait constater l'insuffisance du crédit affecté pour l'exercice précédent au service des automobiles.</p> <p>Une réduction de 12,000 francs a pu, par contre, être effectuée sur le montant des frais de chauffage et d'éclairage.</p>
50,000	250,000	»	200,000	
100,000	100,000	»	»	<p>ART. 5. — La diminution du crédit est en rapport avec les nécessités actuelles.</p>
2,648,450	1,673,000	1,175,450	200,000	
AUGMENTATION. . fr.		975,450		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>				
(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)				
			Traitement.	Frais de représen- tation.
				Frais de logement.
a.		ALLEMAGNE	30,000	90,000
b.		AUTRICHE-HONGRIE	26,000	50,000
c.		BRESIL 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 2 ^e classe.	26,000	43,000
d.		BULGARIE	"	"
e.		CHINE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 2 ^e classe.	26,000	53,000
f.		DANEMARK ET NOR- WÈGE. 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	35,000	50,000
g.		ESPAGNE. 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	40,000
h.		ÉTATS-UNIS. 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	33,000	126,000
i.		FRANCE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	40,000	126,000
j.		GRANDE-BRETAGNE. 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	40,000	126,000
k.		GRÈCE 1 — — — — — 2 ^e classe.	33,000	30,000
l.		ITALIE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	40,000	81,000
m.		JAPON 1 — — — — — 2 ^e classe.	33,000	33,000
n.		GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	23,000
o.		MEXIQUE 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	33,000
p.		PAYS-BAS 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	26,000	40,000
q.		PERSE 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	23,000
r.		POLOGNE 1 — — — — — 2 ^e classe.	50,000	33,000
s.		PORTUGAL 1 — — — — — 2 ^e classe.	30,000	30,000
t.		ROUMANIE 1 — — — — — 2 ^e classe.	40,000	30,000
u.		RUSSIE	"	"
v.		SAINT-SIÈGE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 1 ^{re} classe.	33,000	43,000
w.		SERBIE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	30,000
x.		SUÈDE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	33,000	50,000
y.		SUISSE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	26,000	25,000
z.		TCHÉCO-SLOVAQUIE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	40,000	53,000
a'.		TURQUIE	"	"
b'.		Traitements des conseillers et secrétaires	734,000	68,000
c'.		Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence.	123,000	"
			1,627,000	1,267,000
				909,000
			5,805,000	
d'.		Frais d'installation des agents diplomatiques		232,416
e'.		Indemnités d'intérim aux chargés d'affaires		75,000
				4,130,416
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,150,116	2,948,166	1,181,950		<p>ART. 7. — En raison de la reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne et l'Autriche, il y a lieu d'insérer à cet article les traitements et les indemnités pour frais de représentation et de logement à allouer aux ministres et aux conseillers ainsi que les traitements et les indemnités pour frais de logement aux secrétaires qui seront nommés à ces postes.</p> <p>Il convient de prévoir aussi une indemnité spéciale de 36,000 francs pour frais de représentation alloués annuellement aux chefs de mission accrédités en qualité d'ambassadeurs, à Paris, à Rome, à Londres et à Washington, soit $36,000 \times 4 = 144,000$ francs.</p> <p>Les frais de logement pour ces agents doivent être majorés en outre de 55,000 francs.</p> <p>Une somme de 25,000 francs a été ajoutée au crédit de 1919 pour accroissement normal de traitement à quatre ministres.</p> <p>La somme prévue au littéra : « Traitement d'un chef de mission au Caire » est supprimée. Le poste dont il s'agit sera occupé par un consul général et le crédit y affecté inscrit à l'article 8.</p> <p>Les crédits pour les postes de chefs de mission à rétablir et ceux pour les postes à créer seront demandés ultérieurement par voie d'amendement.</p> <p>En ce qui concerne le barème des traitements figurant dans la colonne d'observations du tableau des développements de l'article 6 de 1919, certaines modifications doivent y être apportées.</p> <p>Le traitement des ministres de 1^{re} classe variera de 30 à 40,000 francs. Les frais de représentation et de logement des chefs de mission sont mis à la charge de l'Etat.</p> <p>Les agents de grade inférieur à celui de ministre reçoivent une indemnité de logement variant de 4,500 à 9,000 francs suivant le grade et la résidence de l'agent.</p> <p>Dans le montant de l'article 6 du budget de 1919, le crédit pour les agents diplomatiques à Varsovie et à Prague, était prévu pour huit mois seulement.</p>
4,150,116	2,948,166	1,181,950		
AUGMENTATION . fr.		1,181,950		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
8	»	Traitements des agents consulaires, indemnités locales, frais de représentation, frais d'installation, frais de logement et indemnités de gérance aux agents rétribués et à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
10	»	Frais de déplacement des agents de service extérieur en mission économique dans leur juridiction
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
11	•	Traitements, frais de logement et indemnités des chanceliers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations
12	•	Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur comptes; équipement et gratifications des khavass; imprévus
13	•	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'administration centrale; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels.
14	•	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
15	»	Frais de chancellerie, loyers, mobilier, chauffage et éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents
16	•	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la Légation belge à Pékin :</i>		
17	a.	Traitement, solde et frais de voyage (y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire) fr. 87,748 40
	b.	Entretien et subsistance 113,400 »
	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 13,500 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 8,268 72
	e.	Pertes de change sur traitements et solde 41,372 88
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
4,148,000	2,099,250	2,048,750	»	ART. 8. — Voir tableau-annexe. Cette augmentation provient de la nécessité de prévoir le rétablissement et la création dans le courant de l'année 1920 des postes de carrière réclamés par l'industrie et le commerce, et de mettre les agents en mesure de faire face à l'augmentation considérable du coût de la vie et notamment des loyers dans tous les pays. Il est à noter toutefois qu'une diminution de 180,000 francs est proposée à l'article 16 (charges exceptionnelles assumées par les agents du service consulaire dans l'intérêt du commerce national). D'autre part, il est probable qu'une somme de 166,000 fr. restera sans emploi sur l'augmentation prévue. Certains postes pourraient, en effet, ne pas être occupés pendant la première partie de l'année, et d'autres pourraient être gérés par des agents d'un grade inférieur à celui figurant au tableau des développements. L'augmentation du crédit pour l'article 7 de 1919 a été demandée pour les trois derniers mois de l'année seulement.
4,148,000	2,099,250	2,048,750	»	
AUGMENTATION. . fr.		2,048,750		
600,000	400,000	200,000	»	
300,000	75,000	225,000	»	
900,000	475,000	425,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		425,000		
560,000	437,700	102,500	»	
460,000	340,000	120,000	»	
375,000	300,000	75,000	»	
50,000	15,000	35,000	»	
500,000	282,000	218,000	»	
60,000	240,000	»	180,000	
264,290	162,860	101,450	»	
2,269,290	1,797,560	651,730	180,000	
AUGMENTATION. . fr.		474,730		

ART. 9. — Vu les très nombreuses mutations à prévoir pour 1920 dans le personnel diplomatique et consulaire, vu le renchérissement énorme du coût des déplacements et du fret, la somme inscrite au budget de 1919 est manifestement insuffisante pour faire face aux nécessités.

ART. 10. — Le crédit pour 1919 a été demandé pour les trois derniers mois de l'année seulement.

ART. 11. — Voir tableau-annexe.

Cette augmentation se justifie par la création de postes de chanceliers à Berlin, à Prague, à Varsovie et à Vienne et d'un poste de commis de chancellerie à Berlin. — Un des élèves interprètes à Pékin sera promu interprète, d'où une augmentation de 4,000 francs.

Une somme de 47,600 francs est en outre destinée à la rémunération de certains agents temporaires adjoints à des postes diplomatiques.

Le salaire des deux khavass au Caire, soit 3,000 francs, a été, par contre, déduit du crédit.

Dans le crédit de 1919 la rémunération d'un commis de chancellerie à Prague et d'un commis adjoint à Varsovie était prévue pour huit mois seulement.

ART. 12. — Dans le crédit de 1919 les augmentations étaient prévues pour le dernier trimestre seulement.

ART. 13. — Les frais de correspondance et spécialement de la correspondance télégraphique ont pris une extension énorme qui se maintiendra en 1920. Le renchérissement incessant des fournitures de bureau à faire par l'administration centrale justifie largement l'augmentation sollicitée.

ART. 14. — Par suite des conditions économiques dans lesquelles se trouvent les pays restés neutres durant la guerre, de très nombreux Belges résidant à l'étranger avant

(Voir suite des observations [art. 14, 15, 16 et 17] à la page 334.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
18	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget
19	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
20	»	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1914, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
21	»	Frais divers et encouragements au commerce; bourses de voyage; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> des informations commerciales et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
22	»	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Lacken: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
23	»	Service de l'émigration
24	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
25	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.
26	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
27	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>).
28	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
29	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
250,000	200,000	50,000	»	1914 et y séjournant encore, ont été réduits au dénuement. L'intervention du Département s'impose dans une mesure large mais judicieuse. Il est indispensable notamment d'accorder aux établissements hospitaliers et aux sociétés belges de bienfaisance hors frontières les subsides destinés à leur permettre de poursuivre leur mission charitable et humanitaire. ART. 15. — L'augmentation générale des loyers et la nécessité d'aménager mieux que par le passé, les chancelleries justifient la majoration de crédit proposée. Celle-ci comprend les dépenses résultant du rétablissement des postes provisoirement supprimés pendant les hostilités ainsi que de la création de postes nouveaux. Dans le crédit de 1919 l'augmentation était prévue pour le dernier trimestre seulement.
8,000	3,000	»	»	
700	700	»	»	
258,700	208,700	50,000	»	
AUGMENTATION . fr.		50,000		
200,000	156,500	43,500	»	ART. 16. — La réduction est due au fait que la plupart des dépenses imputées précédemment sur cet article, ont été régularisées et transférées à l'article 8 ART. 17. — La garde réorganisée partira tout au début de 1920. Une somme de 20,000 francs est demandée en charge temporaire pour couvrir les frais de voyage du détachement. ART. 18. — Les traitements d'inactivité pour 1920 absorberont la moitié environ du crédit nouveau sollicité. Plusieurs missions extraordinaires sont à prévoir. Il est difficile d'en évaluer les frais. L'insuffisance du crédit ayant été constatée chaque année, il convient de parer à cette situation. Les indemnités d'intérim devant dorénavant être rattachées à l'article 7, laisseront sur l'article 18 un disponible de 50,000 francs environ, lequel, ajouté à l'augmentation de 50,000 francs sollicitée, permettra vraisemblablement de pourvoir aux besoins. ART. 21. — L'augmentation du crédit pour 1919 a été demandée pour le dernier trimestre seulement. ART. 22. — Les nécessités du service et le renchérissement considérable des fournitures, des impressions, etc., justifient le supplément proposé. ART. 23. — Le relèvement des traitements du personnel de ce service et l'accroissement du prix de toutes choses expliquent l'augmentation sollicitée. ART. 28. — Crédit mis en rapport avec les nécessités nouvelles.
76,000	45,000	31,000	»	
55,000	39,000	16,000	»	
7,516	7,516	»	»	
3,500	3,500	»	»	
10,000	10,000	»	»	
352,016	261,516	90,500	»	
AUGMENTATION . fr.		90,500		
4,000	4,000	»	»	
8,500	6,000	2,500	»	
»	»	»	»	
12,500	10,000	2,500	»	
AUGMENTATION . fr.		2,500		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
30	»	Achat de décorations d'ordre de chevalerie.
51	»	Service temporaire des passeports :
		a) service de Bruxelles fr. 100,000 »
		b) service de province 60,000 »
		c) service de l'étranger 70,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
175,000	»	175,000	»	ART. 29. — Cette dépense ne sera que temporaire. Elle est motivée par le grand nombre de distinctions honorifiques à accorder pour services rendus pendant la guerre.
250,000	»	250,000	»	Le montant du crédit alloué pour 1919 doit être maintenu pour 1920.
405,000	»	405,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.		405,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses.
VII.	Commerce. — Émigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers
	TOTAL (Ministère des Affaires Étrangères). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,648,450	1,675,000	973,450	»	
4,150,116	2,948,166	1,181,950	»	
4,148,000	2,099,250	2,048,750	»	
900,000	475,000	425,000	»	
2,269,290	1,797,560	471,730	»	
258,700	208,700	50,000	»	
352,016	261,516	90,500	»	
12,500	10,000	2,500	»	
14,719,072	9,475,192	5,243,880	»	
405,000	»	405,000	»	
15,124,072	9,475,192	5,648,880	»	
AUGMENTATION. . . fr.		5,648,880		

TABLEAU-ANNEXE A (ART. 7).

POSTES.	GRADES.	Traitement afférent au grade.	Indemnité locale.	Frais de représentation.	TOTAL.
Allemagne.					
Berlin	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Hambourg	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Leipzig	Consul.	13,000	»	9,000	24,000
Argentine.					
Buenos-Ayres	Ministre.	26,000	12,000	24,000	62,000
Bolivie.					
La Paz	Chargé d'affaires.	13,000	9,000	5,000	27,000
Brésil.					
Saint-Paul	Consul général.	20,000	8,000	10,000	38,000
Bulgarie.					
Sofia	Consul.	13,000	»	7,000	22,000
Chili.					
Santiago	Ministre.	26,000	8,000	14,000	48,000
Valparaiso	Consul.	13,000	3,000	8,000	28,000
Chine.					
Shanghai	Consul général.	20,000	12,000	15,000	47,000
Tientsin	Consul général.	20,000	8,000	12,000	40,000
Hankow	Consul.	13,000	10,000	8,000	53,000
Hongkong	Consul.	13,000	8,000	10,000	35,000
Colombie.					
Bogota	Chargé d'affaires.	13,000	7,000	5,000	27,000
Cuba.					
La Havane	Ministre.	26,000	12,000	18,000	56,000
Égypte.					
Le Caire	Consul général.	20,000	8,000	20,000	48,000
Alexandrie	Consul.	13,000	4,000	9,000	28,000
Espagne.					
Madrid	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
États-Unis d'Amérique.					
Philadelphie	Consul général.	20,000	5,000	10,000	35,000
San-Francisco	Consul général.	20,000	4,000	10,000	34,000
Nouvelle-Orléans	Consul.	13,000	6,000	8,000	29,000
Manille	Consul général.	20,000	12,000	10,000	42,000
France.					
Paris	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Tunis	Consul général.	20,000	»	9,000	29,000
Dakar	Consul général.	20,000	12,000	10,000	42,000
Grande-Bretagne.					
Londres	Consul général.	20,000	»	15,000	35,000
Johannesburg	Consul général.	20,000	10,000	12,000	42,000
Le Cap	Consul.	13,000	4,000	8,000	27,000
Dar es Salam	Consul.	13,000	12,000	10,000	57,000
Melbourne	Consul général.	20,000	3,000	9,000	54,000
Sydney	Consul.	13,000	3,000	8,000	28,000
Ottawa	Consul général.	20,000	7,000	12,000	59,000
Bombay	Consul général.	20,000	12,000	12,000	44,000
Calcutta	Consul.	13,000	10,000	10,000	53,000
Singapore	Consul général.	20,000	12,000	12,000	44,000
Grèce.					
Salonique	Consul.	13,000	»	8,000	25,000
Amérique Centrale.					
Guatemala	Ministre.	26,000	8,000	10,000	42,000
Panama	Consul.	13,000	10,000	9,000	34,000
Italie.					
Milan	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
A REPORTER. . . . fr.		729,000	243,000	414,000	1,386,000

POSTES.	GRADES.	Traitement afférent au grade.	Indemnité locale.	Frais de représentation.	TOTAL.
REPORT. fr.		729,000	245,000	414,000	1,536,000
Japon.					
Yokohama	Consul général.	20,000	8,000	10,000	38,000
Kobé	Consul.	15,000	6,000	7,000	28,000
Maroc.					
Tanger	Agent et Consul général.	20,000	»	14,000	54,000
Casablanca	Consul.	15,000	»	7,000	22,000
Norvège. (Voir Scandinavie.)	—	—	—	—	—
Pays-Bas.					
Rotterdam	Consul général.	20,000	»	10,000	50,000
La Haye	Consul général.	20,000	»	10,000	50,000
Batavia	Consul général.	20,000	10,000	8,000	38,000
Pérou.					
Lima	Ministre.	26,000	10,000	12,000	48,000
Roumanie.					
Galatz	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Russie.					
Kharkoff	Consul général.	20,000	5,000	12,000	37,000
Odessa	Consul.	15,000	5,000	8,000	28,000
Moscou	Consul.	15,000	5,000	8,000	28,000
Tiflis	Consul.	15,000	5,000	8,000	28,000
Pologne.					
Varsovie	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Scandinavie. Poste à déterminer.	Consul général.	20,000	»	10,000	50,000
Siam.					
Bangkok	Ministre.	20,000	14,000	13,000	38,000
Suisse.					
Berne	Consul général.	20,000	»	10,000	50,000
Uruguay.					
Montevideo	Ministre.	26,000	6,000	12,000	44,000
Venezuela.					
Caracas	Ministre.	26,000	6,000	10,000	42,000
Divers.					
Smyrne	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Beyrouth	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Fiume	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
		4 155,000	525,000	629,000	2,103,000
Accroissements du traitement indiqué au tableau ci-dessus, à raison d'ancienneté de grade					101,000
Accroissements proportionnels de frais de représentation aux agents mariés (que leur femme accompagne à leur poste) et aux consuls généraux remplissant les fonctions d'attachés commerciaux					548,000
Traitements des agents adjoints aux chefs de poste comme collaborateurs ou stagiaires (indemnités locales incluses)					375,000
Indemnités de gérance et à quelques agents non rétribués					88,000
Traitements des agents à la disposition du Ministre par suite de la suppression temporaire de poste ou pour toute autre raison					115,000
Frais de logement des chefs de poste					552,000
Indemnités forfaitaires de logement aux agents adjoints					120,000
Frais d'installation des agents consulaires					304,000
					4,148,000

TABLEAU-ANNEXE B (ART. 10).

LÉGATIONS.				Emplois subalternes.	
EMPLOIS ADMINISTRATIFS.				Traitement.	
Chancelliers.					
	Traitement.	Frais de logement.	TOTAL.		
1 Berlin fr.	12,000	3,000	15,000	1 concierge fr.	2,550
1 Paris	12,000	3,000	15,000	1 garçon de chancellerie	2,250
1 Washington	12,000	3,000	15,000	Constantinople :	
1 Londres	12,000	3,000	15,000	2 khavass	3,900
1 La Haye	12,000	3,000	15,000	1 garçon de bureau	3,000
1 Rome	12,000	3,000	15,000	1 concierge	2,025
1 Madrid	12,000	3,000	15,000	Mexico :	
1 Pékin	12,000	3,000	15,000	1 garde indigène	975
1 Tokio	12,000	3,000	15,000	Téhéran :	
1 Berne	12,000	3,000	15,000	4 ghoulans et garde militaire	16,500
1 Rio de Janeiro	12,000	3,000	15,000	Sophia :	
1 Prague	12,000	3,000	15,000	1 khavass	1,800
1 Varsovie	12,000	3,000	15,000	Frais de drogmanat et d'interprétariat rem-	
1 Vienne	12,000	3,000	15,000	boursés sur comptes	
			Fr. 210,000	750	
Commis de chancellerie.				Équipement et gratifications des khavass.	
1 Berlin fr.	8,000	3,000	11,000	Fr. 41,400	
2 Paris	8,000	3,000	11,000	Gages des huissiers des Légations (21 à	
1 Londres	8,000	3,000	11,000	5,000 francs).	
1 Washington	8,000	3,000	11,000	Agents temporaires	
1 La Haye	8,000	3,000	11,000	Fr. 110,600	
			Fr. 66,000	TOTAL GÉNÉRAL. fr. 580,000	
Drogmans et Interprètes.					
Constantinople :					
1 premier drogman . fr.	15,000	5,000	20,000		
1 —	15,000	4,000	19,000		
Pékin :					
1 interprète	12,000	2,000	14,000		
1 élève interprète	8,000	2,000	10,000		
Constantinople :					
1 drogman	9,000	3,000	12,000		
1 chancelier adjoint	7,000	3,000	10,000		
Athènes :					
1 drogman	10,000	3,000	15,000		
Belgrade :					
1 chancelier	10,000	3,000	15,000		
Sophia :					
1 drogman	10,000	3,000	15,000		
Téhéran :					
1 drogman	6,000	2,000	8,000		
			Fr. 132,000		

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



TABLEAU IV DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920

Administration centrale.

Personnel.

En 1914 :	En 1919 :
1 Secrétaire général.	1 Secrétaire général.
1 Chef de Cabinet.	1 Chef de Cabinet.
4 Directeurs généraux.	5 Directeurs généraux.
2 Directeurs généraux, à titre personnel.	23 Directeurs et chefs de division.
3 Directeurs.	22 Chefs de bureau.
5 Directeurs, à titre personnel.	37 Rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.
5 Chefs de division.	107 Commis.
5 Chefs de division, à titre personnel.	40 Sténo-dactylographes et dactylographes
11 Chefs de bureau.	1 Archiviste principal de 1 ^{re} classe.
3 Chefs de bureau, à titre personnel.	1 Archiviste principal.
1 Chef du matériel.	3 Archivistes et commis archivistes.
5 Sous-chefs de bureau.	1 Traducteur principal de 1 ^{re} classe.
3 Commis de 1 ^{re} classe.	5 Traducteurs principaux.
1 Économe.	12 Traducteurs et commis traducteurs.
14 Commis de 2 ^e classe.	1 Bibliothécaire.
6 Commis de 3 ^e classe.	3 Bibliothécaires adjoints.
16 Expéditionnaires.	2 Aides bibliothécaires.
13 Attachés.	1 Comptable principal de 1 ^{re} classe.
4 Surnuméraires.	2 Comptables principaux.
	8 Comptables.
	9 Commis-comptables.

Montant des traitements payés annuellement.

En 1914 . . . fr. 565,065 »

En 1919.

<i>Montant des traitements</i> payés du 1 ^{er} janvier au 31 décembre fr.	1,190,000 »
<i>Indemnités de vie chère</i> du 1 ^{er} janvier au 30 septembre.	496,000 »
<i>Indemnités de résidence</i> du 1 ^{er} octobre au 31 décembre.	35,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>1,721,000 »</u>

4^e Question.

Quelles sont, par Département, les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires ?

Réponse.

La note ci-après donne, par service, les statistiques comparatives des pièces, entrées et sorties pendant les dernières années, et établit l'accroissement des travaux de l'Administration.

Cabinet.

Le chiffre moyen des pièces entrées au Département en 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 est de 58,800 environ par an.

En 1919 le Cabinet a reçu 123,000 pièces, 20,000 convocations électorales et plusieurs milliers de passeports.

L'accroissement des communications télégraphiques entre le Département et nos agents à l'étranger a été considérable. De nombreux télégrammes sont à présent expédiés par le Cabinet, à la demande de nos industriels et commerçants, à leurs frais bien entendu.

En 1919, le Département a lancé 6,780 télégrammes et en a reçu 7,300, soit plus de 14,000, dont 5,000 environ ont été chiffrés ou déchiffrés.

La transmission des télégrammes par code chiffré procurant une économie de 70 % environ, il a été entendu avec les agents du service extérieur que ce mode d'envoi serait utilisé le plus possible. Il en résulte cependant un grand surcroît de besogne, car il n'est pas rare que le redressement des erreurs de transmission et autres que renferment les télégrammes réclame l'attention d'un employé pendant plusieurs heures consécutives.

De nombreux travaux de copie ont été exécutés au Cabinet depuis l'ouverture de la Conférence de la Paix et des négociations pour la révision des traités de 1839.

Il y a lieu d'ajouter la création et le fonctionnement des services de courriers vers Paris, Londres et La Haye.

Le service du soir est assuré chaque jour par les employés du Cabinet jusqu'à 21 heures, y compris les dimanches et jours de fête.

Direction générale de la politique.

Depuis dix ans le chiffre des affaires traitées par la Direction générale de la politique a plus que décuplé, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

	Entrées	Sorties.
1899	1,000	900
1912	4,000	3,600
1919	11,000	11,300

Dans ces chiffres ne sont pas compris les nombreux mémorandums ou notes d'étude relatifs aux importantes questions de politique internationale ou de droit des gens créées par la guerre ou résultant de la suppression du régime de la neutralité auquel la Belgique était soumise auparavant. De même ces chiffres ne comprennent pas les circulaires politiques envoyées plusieurs fois par semaine à toutes nos Légations.

Un surcroît considérable de travail, qu'il est difficile d'évaluer, a résulté et résulte encore de la négociation et de la conclusion des traités de paix, de leur ratification par le Parlement et de leur publication.

La reconnaissance des nouveaux États issus de la guerre, la création dans ces États de postes diplomatiques — la réforme du statut de nos diplomates — et d'autres importantes questions donnent lieu à un travail qu'on ne peut représenter par des chiffres, mais dont on doit tenir compte étant donné qu'il n'existait pas avant la guerre.

*
*
*

Un service spécial d'archives a été organisé à la Direction politique pendant la guerre. Il a été créé sur chaque grosse question politique des dossiers spéciaux composés des originaux ou des copies des rapports, notes et correspondances. En décembre 1919, le nombre des dossiers s'élevait à 3,000 environ; de même 27,500 fiches ont été dressées. Ce service devra être non seulement maintenu, mais encore développé. En outre, des dossiers de presse ont été créés pour chaque question importante.

*
* *

Une section spéciale a été établie au sein de la Direction politique pour s'occuper des questions relatives à la réparation des dommages de guerre relevant du Département des Affaires Étrangères, ainsi que des questions relatives à la négociation des emprunts à l'étranger.

Les affaires traitées par cette section sont représentées pour 1919 par 3,577 pièces à l'entrée et 3,758 pièces à la sortie. Ces chiffres ne sont pas compris dans ceux se rapportant aux travaux de la Direction Politique cités ci-dessus.

Direction générale du Commerce et des Consulats.

En ce qui concerne la Direction générale du Commerce et des Consulats, le nombre des fonctionnaires supérieurs est actuellement inférieur à ce qu'il était avant la guerre, par suite de décès. Mais il entre dans les intentions du Ministre d'organiser les services de la Direction (Musée commercial compris) sur de nouvelles bases, conformément aux vœux de la Commission consulaire qui a terminé récemment ses travaux, et cette réorganisation entraînera de nouvelles nominations.

Il est à peine nécessaire de faire ressortir que la situation économique résultant de la guerre crée au Gouvernement le devoir de ne négliger aucune des mesures qui peuvent aider à la reconstitution de notre clientèle étrangère. Or l'activité de la Direction du Commerce tend essentiellement à ce but. Il y a donc lieu de donner à ce service tous les collaborateurs nécessaires pour accomplir cette tâche avec le maximum d'effet utile.

Il est intéressant de constater, d'après la statistique des pièces entrées et sorties (non compris le Musée commercial), l'accroissement des travaux de cette Direction :

	Année 1913.	Année 1919.
	(L'année 1914 étant une année anormale.)	
Entrées	8,300	19,200
Sorties	11,000	28,063

Or, les affaires se sont présentées, au lendemain de la guerre, sous des aspects qui rendaient certainement la tâche du personnel plus délicate et plus difficile qu'en 1914.

Direction générale de la Chancellerie.

Pièces reçues :

En 1912		25,997
En 1919		58,232

A ce chiffre de 58,232, il y a lieu d'ajouter :

1° 1,700 dossiers électoraux qui ont donné lieu à la rédaction d'environ 24,000 apostilles ;

2° 3,000 demandes de types de signatures ayant nécessité 4,500 apostilles ;

3° 17,000 bulletins de visa de passeports qui ont été dépouillés et portés sur fiches depuis le 20 août 1919 ;

A remarquer aussi que parmi les 58,232 pièces ordinaires qui sont également inventoriées et portées sur fiches, figurent 17,556 pièces relatives à la rémunération de milice ; chacune de ces pièces renferme un certain nombre d'extraits de dossiers (de 2 à 500) qui pour un grand nombre nécessitent une lettre séparée.

4° La liquidation des affaires restées en suspens au Havre ;

5° L'expédition des actes de l'état civil remis au Havre par les Gouvernements étrangers pendant la période 1914-1918 ;

6° La signature et le visa de plus de 200,000 passeports.

Protocole et Contentieux.

(SERVICES ACTUELLEMENT SÉPARÉS.)

Mouvement des pièces.

En 1912.

Entrées . . .	9,345	(les registres de 1913 et 1914 ont disparu sous l'occupation.)
Sorties . . .	10,031.	

En 1919.

Entrées . . .	9,769	(Contentieux 8,266 Protocole 1,503.)
Sorties . . .	11,067	(Contentieux 9,655 Protocole 1,412.)

Direction générale des archives, noblesse, ordres et documentation.

La guerre et l'accueil qui a été fait à l'étranger aux Belges fugitifs, la création d'un grand nombre d'œuvres destinées à soulager les misères de nos soldats et de nos nationaux ont imposé au Gouvernement un devoir de reconnaissance. De là, la nécessité de distribuer de nombreuses décorations à ceux qui ont, et ils sont légion, montré un dévouement particulièrement appréciable pour notre cause. Avant la guerre, le service des Ordres fonctionnait avec un personnel des plus réduits. Il a fallu l'augmenter dans de notables proportions. Une partie du personnel n'est d'ailleurs engagée qu'à titre temporaire.

Il a fallu, en outre, faire face à un arriéré considérable et s'efforcer de remettre en ordre les dossiers, bouleversés par les Allemands.

Dans le service de la Presse et de la Traduction, l'augmentation du nombre de fonctionnaires s'explique par la nécessité de posséder une bonne documentation sur les grandes questions internationales.

De plus, la traduction de pièces administratives en différentes langues s'est notablement accrue par suite du séjour prolongé de nombreux Belges à l'étranger.

Comptabilité.

Le service de la Comptabilité centralise toute la gestion financière de nos représentants à l'étranger. L'augmentation des affaires traitées par ce service est établie d'une manière indiscutable par les chiffres ci-après :

	1913	1919	Augmentation en 1919
Pièces entrées	5,266	12,210	6,944
Pièces expédiées	3,487	7,983	4,496
Ordonnances	1,468	3,951	2,483

A côté de la progression numérique de ces affaires, il convient d'envisager le surcroît énorme de travail auquel donnent lieu notamment la vérification et la liquidation des états de débours actuels de la plupart de nos agences à l'extérieur.

L'importance non moins que la complexité des dépenses ⁽¹⁾ s'attestent dans le relevé comparatif des dépenses de 1913 et de 1919.

On citera notamment les postes suivants :

AGENCES.	Montant total des états de débours pour les trois premiers trimestres de		Différence en plus de dépenses pour
	1913.	1919.	1919.
Londres (Ambassade)	705 95	17,641 04	16,935 09
Berne (Légation)	552 05	25,196 28	24,644 23
La Haye (Légation)	1,386 37	141,062 69	139,676 32
Londres (Consulat général)	7,623 57	24,330 02	16,706 45
Rotterdam (Consulat général)	687 66	57,924 67	57,237 01

(1) Le poste de La Haye offre l'exemple le plus frappant de la complexité de ces dépenses ; elles se répartissent sous les rubriques suivantes :

Frais de personnel subalterne, réfugiés, réformés, milice, passeports, frais de chancellerie, fournitures de bureau, matériel, chauffage, éclairage, loyers, bureau commercial, télégrammes, correspondance.

Service de l'expédition.

Les relevés ci-après, établis pour les cinq dernières années font ressortir la croissante activité de ce service. Cette progression ne semble pas devoir se ralentir et c'est pour arriver à satisfaire à des nécessités pratiques toujours grandissantes que l'Expédition s'est vue obligée de renforcer sensiblement son personnel.

Actuellement ce service comprend 42 agents qui ne parviennent à assurer l'expédition régulière et rapide de l'énorme correspondance du Département que grâce à un travail soutenu et au plus grand dévouement.

Pièces expédiées.**En 1915.**

Légations et Consuls rétribués	13,076
Consuls honoraires.	8,493
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	14,580
	<hr/>
TOTAL	36,149

Dans ces envois les transmissions de fonds (non compris les chèques) s'élèvent à une somme de fr. 294,996.85.

En 1916.

Légations et Consuls rétribués	14,384
Consuls honoraires.	15,400
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	20,017
	<hr/>
TOTAL	49,801 (1)

Le total des valeurs transmises s'élève environ à 65,300,126 francs, y compris 234,986 francs en espèces.

En 1917

Légations et Consuls rétribués	16,500
Consuls honoraires.	13,000
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	31,200
Circulaires générales (sans n° d'ordre)	24,225
	<hr/>
TOTAL	84,925

(1) Il y a lieu de remarquer que dans ce total ne sont pas compris les nombreux envois de circulaires et de volumes de propagande.

Le total des valeurs transmises pendant cette même période s'élève à environ 16,539,600 francs, y compris 210,000 francs en espèces.

En 1918

Légations et Consuls rétribués	16,000
Consulats honoraires.	7,000
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	26,500
Circulaires générales (sans n° d'ordre)	25,950
TOTAL	75,450

Le total des valeurs transmises pendant cette année s'élève à environ 81,051,825 francs, y compris 45,000 francs en espèces.

Correspondance expédiée.

(SERVICE DE L'INTÉRIEUR.)

Pièces expédiées en 1919.

Ministère de la Justice	5,688
Ministère des Finances	4,075
Ministère de l'Agriculture	756
Ministère des Travaux publics	514
Ministère de la Guerre	5,878
Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	2,121
Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravi- taillement	1,638
Ministères des Affaires Économiques	3,264
Ministère de l'Intérieur	8,967
Ministère des Colonies	1,203
Ministère des Sciences et des Arts	885
Palais	2,353
Cour des Comptes	639
Gouverneurs	3,903
Bourgmestres	13,584
Divers	27,672
Circulaires	7,494
Légations étrangères.	5,066
TOTAUX	95,700 pièces.

Sommes expédiées en 1919.

(SERVICE DE L'INTÉRIEUR.)

Chèques (sommes en francs)	2,482,761	59
Argent liquide (sommes en francs)	458,853	24
Total en francs.	2,641,614	83
Livres sterling	638,823	15-11
Florins	30,781	06
Dollars	102,563	20
Marks.	200,620	»
Roubles	5,984	»
Kroner	72	25
Piastres	614	15
Bolivars	250	»
Livres turques	660	»
Lires	101	»

Correspondance expédiée en 1919.

(SERVICE DE L'ÉTRANGER.)

Lettres expédiées aux Légations	21,075
Id. id. Consuls de carrières.	19,310
TOTAL.	40,385

Lettres, plis, paquets n'émanant pas du Département, mais transmis par ses courriers 12,109

Transmission de fonds.

(EN ESPÈCES, CHÈQUES, BONS, ETC.)

En francs.	2,690,939.81
En livres sterling	2,257,211.11 ^{1/2}
En florins	95,324.49 ^{1/2}
En piastres	5,014.09
En krons	13,144.50
En roubles	7,355 »
En pesetas	26,410.26
En drachmes	1,308.20
En liras	21,941.77
En couronnes	5,308.44
En marks.	10,645.65
En bolivars	852 »
En yen	817.19
En esendos	1,597.15
En tomans	153 »
En milreis	107.15
En lei	850 »
En livres égyptiennes	160 »

Correspondance expédiée en 1919 aux :

Agents en congé ou temporairement sans poste	1,617
Divers	4,587
Circulaires générales	28,800
Circulaires partielles	5,125
Consulats honoraires	22,112
	62,241

Transmission de fonds :

Francs	541,317	»
Florins	432,485	65
Livres	27,623	50

Bureau d'information belge.

Pendant la guerre, le « Bureau d'Information belge », qui portait alors le nom d'Office de propagande belge, et qui se compose de 7 agents, a été créé en vue de souligner l'action de la Belgique et de combattre les campagnes de presse alimentées, principalement chez les neutres, contre notre pays.

La paix rétablie, il a paru nécessaire de maintenir ce bureau, en utilisant les relations qu'il avait nouées avec des correspondants de la plupart des pays étrangers. Ses attributions sont les suivantes :

1° Tenir les centres étrangers au courant de la reconstitution de la Belgique et de ses ressources. Leur montrer l'effort de relèvement du pays;

2° Se tenir à la disposition de la presse belge pour lui fournir des renseignements sur les questions politiques et économiques, sur quoi elle désire des informations documentaires ;

3° Entretenir par correspondance et par la publication d'un bulletin tri-hebdomadaire, des relations avec les principaux journaux de l'étranger, afin de les mettre à même de publier des articles étudiés sur des questions belges ;

4° Attirer par la diffusion de photographies et de films cinématographiques, l'attention de l'étranger sur les aspects divers de l'activité belge et sur les événements importants de la vie de notre pays ;

5° Faire connaître à l'étranger les ouvrages politiques, intellectuels, artistiques, de nature à attirer l'attention sur la vitalité belge ;

6° En liaison avec les institutions similaires des nations de l'Entente, où le B. I. B. a un délégué, s'occuper de sauvegarder notre situation économique dans les pays rhénans occupés, et d'y faire mieux connaître notre pays.

Des bureaux similaires ont été fondés par les Gouvernements anglais et français.

A Londres, le bureau d'information relié au Foreign Office, réorganisé après la guerre, et dirigé par un fonctionnaire de ce Département, est divisé géographiquement. Ainsi toute l'information à faire passer en Belgique, en Hollande et dans les pays scandinaves, est préparée par un même bureau composé d'employés qui ont une connaissance spéciale de ces pays. Il s'y trouve même une employée belge.

Le B. I. B. ne peut songer à une pareille extension de ses services, mais il applique le même principe, avec un personnel réduit.

A Paris, c'est l'Office de l'Expansion nationale qui joue le même rôle. La maison de la presse qui, depuis l'armistice, est devenue un bureau d'information, dépend de cet office et est rattachée au Ministère des Affaires Étrangères.

Dans chaque pays, la guerre a démontré la nécessité d'un service de cette espèce.

Corps diplomatique.

Questions.

1° Quel est le nombre des fonctionnaires qui existait en 1914 et celui qui existe aujourd'hui ?

2° Combien, dans ces nombres, y a-t-il de fonctionnaires de chaque grade ?

Réponses.

1914.	1920.
Ministres plénipotentiaires 1 ^{re} et 2 ^e classes. 27	Ambassadeurs et Ministres 1 ^{re} et 2 ^e classes 23
Conseillers de Légation 10	Conseillers 13
Secrétaires de Légation 1 ^{re} et 2 ^e classes. 27.	Secrétaires 1 ^{re} et 2 ^e classes 28
Attachés de Légation 12	Attachés 21
Chanceliers, drogmans, interprètes. 14	Chanceliers, drogmans, interprètes. 22
TOTAL. 90	TOTAL. 104

Question.

3° A combien s'élevaient en 1914 les traitements des fonctionnaires visés dans les deux numéros qui précèdent ? A combien s'élèvent-ils aujourd'hui ?

Réponse.

	1914.			1919.				
	Traite- ments.	Frais de repré- sentation et de logement	TOTAL.	Traite- ments.	Frais de repré- sentation	Frais de logement	Frais d'installa- tion.	TOTAL.
Ministre . .	496,000	619,000	1,415,000	634,000	916,000	366,000	212,116	3,188,116
Conseillers .	300,000	»		684,000	60,000	316,000		
Secrétaires .	»	»	»	»	»	»	»	»
Attachés . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Chanceliers .	»	»	»	»	»	»	»	»
Drogmans .	137,980	»	137,980	457,700	»	»	»	457,700
Interprètes .	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX .	933,980	619,000	1,552,980	1,775,700	976,000	682,000	212,116	3,645,816

Question.

4° Quelles sont les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires ?

Réponse.

La création d'emplois nouveaux se justifie par la nécessité où s'est trouvé le Département, à la conclusion de la paix, de réorganiser ses services sur des bases nouvelles.

Le travail des agents diplomatiques à l'étranger a augmenté considérablement à cause du grand nombre de questions nouvelles nées de la guerre. Cette activité se manifeste notamment par l'accroissement de la correspondance échangée entre le Département et les agents à l'étranger.

Au cours de l'année 1919, s'est imposée la création de postes diplomatiques dans les pays qui doivent leur existence au traité de Versailles, tels que la POLOGNE et la TCHÉCO-SLOVAQUIE. En outre, il a été reconnu nécessaire, dans certains pays, de substituer à la représentation consulaire, la représentation diplomatique : tel est le cas de l'Argentine.

D'autre part, à la suite d'une expérience tentée dès 1919 et qui donne entière satisfaction, le Département a décidé d'organiser dans les principales missions diplomatiques une carrière de Chancellerie dont les agents nommés à poste fixe assurent la permanence du service.

Corps consulaire.**Question.**

Quel est le nombre de fonctionnaires qui existait en 1914 et celui qui existe aujourd'hui ?

Réponse.

En 1914, il y avait 75 agents consulaires rétribués en activité de service; il y en avait 72 au mois de février 1920.

Question.

Combien, dans ces nombres, y a-t-il de fonctionnaires de chaque grade ?

Réponse.

Le tableau ci-après indique, pour 1914 et 1920, le nombre des agents consulaires des trois catégories :

Grades.	Nombre en 1914.	Nombre en 1920.
Consuls généraux	26	30 ⁽¹⁾
Consuls	16	14
Vice-Consuls	33	28 ⁽²⁾
	—	—
	75	72

Question.

3° A combien s'élevaient, en 1914, les traitements des fonctionnaires visés dans les deux numéros qui précèdent ? A combien s'élèvent-ils aujourd'hui ?

Réponse.

D'après le budget de 1914 (art. 7), les traitements des agents consulaires de tous grades s'élevaient à 4,451,900 francs, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 130,000 francs prélevés sur l'article 14 pour les indemnités de logement, soit au total 4,581,900 francs.

Il est inscrit au budget de 1920 une somme de 4,148,000 francs pour les traitements de grade, les indemnités locales, les indemnités de logement et les frais de représentation des agents consulaires. Le tableau ci-après indique, pour chaque grade, le montant des émoluments en 1914 et en 1920.

(1) Plus cinq Consuls généraux en disponibilité avec traitement réduit.

(2) Plus un Vice-Consul en disponibilité avec traitement réduit.

Grades.	Émoluments en 1914.	Émoluments en 1920.
Consuls Généraux.	Traitement : 18,000 à 32,000 (1). Indemnité aux agents revêtus d'un titre diplomatique : 2,000 à 6,000. Indemnité de logement (4).	Traitement : 20,000 à 26,000 (3). Indemnité locale 0 à 14,000 (2). Frais de représentation, 8,000 à 24,000 (4). Indemnité de logement (4).
Consuls	Traitement : 14,000 à 22,000 (1). Indemnité de logement (4).	Traitement : 13,000 à 20,000 (3). Indemnité locale : 0 à 12,000 (2). Frais de représentation : 3,000 à 10,000 (4). Indemnité de logement (4).
Vice-Consuls	Traitement : 6,000 à 10,000 (3).	Traitement : 4,000 à 13,000 (3). Indemnité locale (2). Indemnité de logement (4).

Question.

Quelles sont les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires ?

Réponse.

Le création de nouveaux postes de carrière a été reconnue nécessaire pour mettre le Corps consulaire en mesure de remplir le rôle qui lui est dévolu, en vue du rétablissement et du développement de nos relations commerciales avec les différents pays étrangers. La création de ces postes a été demandée soit par d'autres Départements ministériels, soit par les organes autorisés de notre commerce et de notre industrie.

De même qu'il a été jugé équitable, vu l'excessif renchérissement du coût de la vie, d'augmenter les traitements des agents des administrations centrales, il a été reconnu indispensable d'améliorer la situation de nos agents consulaires de carrière.

Les augmentations des émoluments de nos agents ont été décidés conformément aux vœux émis par la Commission spéciale constituée par arrêté royal du 9 juillet 1919 en vue d'étudier les améliorations à apporter à l'organisation des Consulats et de soumettre au Gouvernement des avis motivés sur les réformes qui seraient jugées utiles.

(1) Variable suivant l'ancienneté dans le grade et la situation du poste.

(2) Variable suivant la situation et les exigences du poste.

(3) Variable suivant l'ancienneté dans le grade.

(4) Variable d'après le poste.

16